

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2022 – NUMÉRO 129 DU 24 MAI 2022

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GENERAL DE LA PREFECTURE DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Arrêté du 24 mai 2022 portant délégation de signature à Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord

Arrêté du 24 mai 2022 portant délégation de signature à Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission pour Roubaix

Arrêté préfectoral du 23 mai 2022 portant désignation de Monsieur Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque pour assurer sa suppléance en qualité de préfet du Nord, le mercredi 25 mai 2022

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE

Arrêté préfectoral du 23 mai 2022 fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants au 1^{er} tour des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

+ Liste des candidats

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la coordination
des politiques interministérielles

Bureau des affaires départementales

**Arrêté portant délégation de signature
à Mme Fabienne DECOTTIGNIES,
secrétaire générale de la préfecture du Nord**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code électoral ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code minier ;

Vu le code pénal et le code de procédure pénale ;

Vu le code de la route ;

Vu le code rural ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 modifiée renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, notamment les dispositions prévues aux articles L. 226-1, L. 227-1 et L. 229-1 à 6 du code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (1) ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (1) ;

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 08 octobre 2020 nommant M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1711 du 24 décembre 2020 relatif à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations ;

Vu le décret du 8 janvier 2021 nommant M. Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Camille TUBIANA, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 26 août 2021 nommant Mme Amélie PUCCINELLI, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant M. Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 11 mai 2022 nommant M. Simon FETET, directeur de l'immigration à la direction générale des étrangers en France à l'administration centrale du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 06 avril 2020 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, administrateur civil hors classe, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu la circulaire NOR/INT/D/07/00080/C du 10 juillet 2007 relative aux gens du voyage et à la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain ;

Vu la circulaire NOR/IOC/K/09/19917/C du 25 août 2009 relative à la pandémie grippale A (H1N1) : impact sur le milieu scolaire et conduite à tenir ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord, pour signer, à l'exception de la réquisition du comptable :

a) tous arrêtés, toutes décisions, tous recours juridictionnels, toutes circulaires, tous rapports, toutes correspondances et tous documents relevant de la conduite de la réforme du Secrétariat général commun ainsi que toutes saisines juridictionnelles et tous mémoires s'y rapportant ;

b) tous arrêtés, toutes décisions, tous recours juridictionnels, toutes circulaires, tous rapports, toutes correspondances et tous documents relevant de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) dans le Nord ainsi que toutes saisines juridictionnelles et tous mémoires s'y rapportant ;

c) tous arrêtés, toutes décisions, tous recours juridictionnels, toutes circulaires, tous rapports, toutes correspondances et tous documents relevant du suivi des politiques de l'emploi ainsi que toutes saisines juridictionnelles et tous mémoires s'y rapportant ;

d) tous arrêtés, toutes décisions, tous recours juridictionnels, toutes circulaires, tous rapports, toutes correspondances et tous documents relevant des autres attributions de l'État dans le département du Nord ainsi que toutes saisines juridictionnelles et tous mémoires s'y rapportant, y compris en matière de police des étrangers et de rétention administrative.

Article 2 - Délégation est donnée à Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord, pour signer tous arrêtés et décisions concernant les personnels administratifs relevant du ministère de l'intérieur pour les cinq départements de la région Hauts-de-France dans les matières relatives au recrutement, à l'affectation, à la gestion des carrières et à la formation des fonctionnaires titulaires, stagiaires, élèves fonctionnaires des catégories A, B et C et des agents non titulaires ainsi que les actes relatifs à la formation des personnels techniques.

Article 3 - Délégation de signature est donnée à Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord, en tant que responsable délégué d'unités opérationnelles régionales pour le programme 216 pour les 5 départements de la région Hauts-de-France, et en tant que responsable délégué d'unité opérationnelle départementale pour le programme 354, pour le département du Nord.

Article 4 - Délégation est donnée à Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord, pour signer, en matière de logement, tous arrêtés, décisions, saisines juridictionnelles, circulaires, rapports, correspondances et documents concernant les dossiers :

- du programme logements locatifs sociaux (LLS) ;
- des gens du voyage ;
- de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains – SRU - (mixité sociale, attribution, peuplement...);
- des politiques locales de l'habitat ;
- des délégations des aides à la pierre ;
- des conventions d'utilité sociale ;
- du contrôle permanent HLM ;
- de la commission de conciliation bailleur/locataire ;
- de l'observatoire des loyers.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne DECOTTIGNIES, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 à 4 du présent arrêté sera exercée par Mme Amélie PUCCINELLI, secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par M. Richard SMITH, directeur de cabinet du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, ou par M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Article 6 - Délégation de signature est donnée à Mme Fabienne DECOTTIGNIES, dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, pour engager juridiquement la dépense pour les opérations se rapportant aux frais de fonctionnement de sa résidence (frais de représentation compris).

Article 7 - La suppléance des fonctions de préfet dans le département du Nord est assurée par M. Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, la suppléance des fonctions de préfet dans le département du Nord est alors assurée par Mme Camille TUBIANA, préfète déléguée pour l'égalité des chances ou par Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord (en cas d'absence ou d'empêchement simultanée de M. Louis-Xavier THIRODE et de Mme Camille TUBIANA) ou par Mme Amélie PUCCINELLI, secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord (en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Louis-Xavier THIRODE, de Mme Camille TUBIANA ou de Mme Fabienne DECOTTIGNIES).

Article 8 - Dans le cadre de la permanence préfectorale qu'elle est amenée à assurer pendant des jours non ouvrables (les week-ends à compter du vendredi 19h00 au lundi 8h00, pour les jours fériés et de fermeture exceptionnelle des services préfectoraux : la veille à 19h00 et le lendemain du jour concerné à 8h00), Mme Fabienne DECOTTIGNIES, a délégation de signature, pour l'ensemble du département, pour les décisions suivantes :

- les décisions relatives à l'annulation, à la suspension du permis de conduire, à la restriction du droit de conduire aux seuls véhicules équipés d'un dispositif homologué d'anti-démarrage par éthylotest électronique (EAD) et l'interdiction temporaire de conduire en France ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français, en application des articles L. 611-1 et L. 612-12 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français, en application des articles L. 251-1 à L. 251-7 et L. 261-1 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions relatives au délai de départ volontaire, en application des articles L. 612-1 à L. 612-5 et L. 613-2 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions fixant le pays à destination duquel un étranger faisant l'objet d'une mesure d'éloignement doit être éloigné, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'interdiction de retour sur le territoire français, de prolongation d'une interdiction de retour, d'abrogation d'une interdiction de retour prononcées en application des articles L. 612-6 à L. 612-11 et L. 613-2, L. 613-5, L. 613-7 et L. 613-8 du CESEDA, ainsi que le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'interdiction de circulation sur le territoire français et les décisions d'abrogation d'une interdiction de circulation prononcées en application des articles L. 251-4 à L. 251-6 du CESEDA ainsi que le retrait de ces décisions ;
- les mesures prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen, en application des articles L. 615-1, L. 621-1 à L. 621-7, L. 622-1 à L. 622-4, L. 700-1, L. 722-4 et L. 722-10 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces mesures ;
- les décisions de placement en rétention administrative d'un étranger dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, en application du règlement (UE) n°604/2013 dit « Dublin III » et des articles L. 751-9 à L. 751-12 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions de placement en rétention administrative d'un étranger dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, en application des articles L. 741-1, L. 741-4, L. 741-5 et L. 741-7, L. 744-1, L. 751-9, L. 751-10 et L. 752-2 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'assignation à résidence, en application des articles L. 731-1 à L. 731-3, L. 732-1 à L. 732-7, L. 733-1 à L. 733-17, L. 743-16, L. 751-2 à L. 751-5 et L. 751-8 et des articles L. 542-2, L. 752-1 à L. 752-4 et L. 752-12 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'assignation à résidence d'un demandeur d'asile, en application de l'article R. 751-1 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;

- les décisions de maintien en rétention administrative d'un étranger en application de l'article L. 754-3 du CESEDA, l'abrogation ainsi que le retrait de ces décisions ;
- les décisions portant transfert vers l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile, en application de l'article L. 572-1 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- la saisine du juge des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention d'un étranger placé ou maintenu en rétention administrative en application des articles L. 742-1 et L. 742-4 du CESEDA ainsi que la déclaration d'appel devant le premier président de la cour d'appel des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- les décisions d'opposition à la sortie du territoire à titre conservatoire prévues par le 3° du III de l'article 2 du décret n° 2010-569 du 28 mai 2010 relatif au fichier des personnes recherchées ;
- la délivrance des sauf-conduits pour les étrangers réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- le mandat de représentation prévu aux articles 411 à 417 et 931 du code de procédure civile par lequel sont investies les personnes chargées de représenter l'administration devant le juge des libertés et de la détention et, le cas échéant, devant le premier président de la cour d'appel ;
- les décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement (articles L. 3213-1 à L. 3213-10, L. 3211-12-1 ainsi que L. 3212-1 et suivants du code de la santé publique) et les saisines du juge des libertés et de la détention dans le cadre des procédures de maintien en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'État (article R. 3211-7 du code de la santé publique notamment) ;
- les arrêtés de fermeture totale ou partielle des établissements scolaires dans le cadre des dispositions prévues par l'article L. 3131-1 du code de la santé publique et par la circulaire NOR/IOC/K/09/19917/C du 25 août 2009 relative à la pandémie grippale A (H1N1) ;
- les mesures réglementaires ou individuelles prises en application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (1) et de ses décrets d'application.

En cas d'absence ou d'empêchement lors de la permanence préfectorale, ces délégations seront exercées par le sous-préfet d'astreinte.

Dans le cadre de la permanence préfectorale exercée par un autre sous-préfet, et pour laquelle elle a été désignée sous-préfète d'astreinte, Mme Fabienne DECOTTIGNIES a délégation de signature pour l'ensemble du département pour les actes énumérés au présent article 8 en cas d'absence ou d'empêchement du sous-préfet de permanence.

Article 9 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et entrera en vigueur à compter du 30 mai 2022.

Fait à Lille, le 24 MAI 2022



Georges-François LECLERC

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la coordination
des politiques interministérielles

Bureau des affaires départementales

**Arrêté portant délégation de signature à Mme Sonia HASNI,
sous-préfète chargée de mission pour Roubaix**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code électoral ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de l'expropriation ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code pénal et le code de procédure pénale ;

Vu le code de la route ;

Vu le code rural ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment son article 119 ;

Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (1) ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (1) ;

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

Vu le décret n° 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret n° 2011-374 du 5 avril 2011 portant création du fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA) ;

Vu le décret n° 2011-613 du 30 mai 2011 relatif aux fêtes et foires ;

Vu le décret n° 2011-1253 du 7 octobre 2011 modifiant le régime des matériels de guerre, armes et munitions ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 26 août 2021 nommant Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu la circulaire n° INT/B.89/00144/C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L. 815-1 du code rural et aux changements d'utilisation, sans désaffectation préalable, sous certaines conditions, des biens des collèges, des lycées, des établissements d'éducation spéciale, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L. 815-1 du code rural ;

Vu la circulaire n° REF/B.95/00025/C du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques ;

Vu la circulaire NOR/INT/D/07/00080/C du 10 juillet 2007 relative aux gens du voyage et à la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain ;

Vu la circulaire NOR/IOC/K/09/19917/C du 25 août 2009 relative à la pandémie grippale A (H1N1) : impact sur le milieu scolaire et conduite à tenir ;

Vu la circulaire NOR/IOCA0921578C du 16 septembre 2009 relative à l'interdiction de la vente, de la détention et de l'utilisation des artifices de divertissement conçus pour être lancés par un mortier ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu les avis du comité technique de la préfecture du Nord en date du 17 mars 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 - Délégation est donnée à Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission pour Roubaix, pour signer tous rapports, toutes correspondances et tous documents relevant de l'action de l'État à Roubaix.

Article 2 - Délégation est donnée à Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission pour Roubaix, pour signer tous les actes se rapportant au contrôle de légalité de la commune de Roubaix à l'exception du déferé devant la juridiction administrative (articles L. 2131-1 et suivants et L. 5211-3 et suivants du CGCT).

Article 3 - Délégation est donnée à Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission pour Roubaix, pour signer tous les actes se rapportant au contrôle budgétaire de la commune de Roubaix (articles L. 1612-1 et suivants du CGCT), à l'exception de la saisine de la chambre régionale des comptes, du déferé devant la juridiction administrative et des arrêtés préfectoraux portant règlement du budget, mandatement d'office et inscription d'office.

Article 4 - Délégation est donnée à Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission pour Roubaix, pour signer, en application de l'article L. 2131-6 du CGCT (alinéas 2 et 3), tous les actes se rapportant aux arrêtés pris par le maire de Roubaix au nom du pouvoir de police municipale.

Article 5 - Délégation est donnée à Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission pour Roubaix, pour signer tout acte relatif à la tenue du service public pour l'emploi local, l'orientation et la formation de la métropole européenne de Lille.

Article 6 - Délégation de signature est donnée à Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission pour Roubaix, sur le BOP 354 et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, pour :

- engager juridiquement la dépense pour les opérations présentant un caractère justifié d'urgence, réalisées par voie dématérialisée (fournitures de bureau) ou se rapportant aux frais de fonctionnement de la résidence (frais de représentation compris) ;
- engager, pour les autres opérations, la procédure de dépense ou de recette (en formulant les expressions de besoins), porter à la connaissance du service support le service fait et piloter les crédits de paiement incluant la priorisation de ces derniers.

Article 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sonia HASNI, la délégation de signature qui lui est conférée dans les matières énumérées ci-dessus par le présent arrêté, sera exercée par Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par Mme Amélie PUCCINELLI, secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord.

Article 8 - Dans le cadre de la permanence préfectorale qu'elle est amenée à assurer dans le Nord pendant des jours non-ouvrables (les week-ends à compter du vendredi 19h00 au lundi 8h00, pour les jours fériés et de fermeture exceptionnelle des services préfectoraux : la veille à 19h00 et le lendemain du jour concerné à 8h00), Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, a délégation de signature, pour l'ensemble du département, pour les décisions suivantes :

- les décisions relatives à l'annulation, la suspension du permis de conduire, à la restriction du droit de conduire aux seuls véhicules équipés d'un dispositif homologué d'anti-démarrage par éthylotest électronique (EAD) et à l'interdiction temporaire de conduire en France ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français, en application des articles L. 611-1 et L. 612-12 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français, en application des articles L. 251-1 à L. 251-7 et L. 261-1 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions relatives au délai de départ volontaire, en application des articles L. 612-1 à L. 612-5 et L. 613-2 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions fixant le pays à destination duquel un étranger faisant l'objet d'une mesure d'éloignement doit être éloigné, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'interdiction de retour sur le territoire français, de prolongation d'une interdiction de retour, d'abrogation d'une interdiction de retour prononcées en application des articles L. 612-6 à L. 612-11 et L. 613-2, L. 613-5, L. 613-7 et L. 613-8 du CESEDA, ainsi que le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'interdiction de circulation sur le territoire français et les décisions d'abrogation d'une interdiction de circulation prononcées en application des articles L. 251-4 à L. 251-6 du CESEDA ainsi que le retrait de ces décisions ;
- les mesures prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen, en application des articles L. 615-1, L. 621-1 à L. 621-7, L. 622-1 à L. 622-4, L. 700-1, L. 722-4 et L. 722-10 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces mesures ;
- les décisions de placement en rétention administrative d'un étranger dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, en application du règlement (UE) n°604/2013 dit « Dublin III » et des articles L. 751-9 à L. 751-12 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions de placement en rétention administrative d'un étranger dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, en application des articles L. 741-1, L. 741-4, L. 741-5 et L. 741-7, L. 744-1, L. 751-9, L. 751-10 et L. 752-2 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'assignation à résidence, en application des articles L. 731-1 à L. 731-3, L. 732-1 à L. 732-7, L. 733-1 à L. 733-17, L. 743-16, L. 751-2 à L. 751-5 et L. 751-8 et des articles L. 542-2, L. 752-1 à L. 752-4 et L. 752-12 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'assignation à résidence d'un demandeur d'asile, en application de l'article R. 751-1 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions de maintien en rétention administrative d'un étranger en application de l'article L. 754-3 du CESEDA, l'abrogation ainsi que le retrait de ces décisions ;
- les décisions portant transfert vers l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile, en application de l'article L. 572-1 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- la saisine du juge des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention d'un étranger placé ou maintenu en rétention administrative en application des articles L. 742-1 et L. 742-4 du CESEDA ainsi que la déclaration d'appel devant le premier président de la cour d'appel des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- les décisions d'opposition à la sortie du territoire à titre conservatoire prévues par le 3° du III de l'article 2 du décret n° 2010-569 du 28 mai 2010 relatif au fichier des personnes recherchées ;
- la délivrance des sauf-conduits pour les étrangers réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- le mandat de représentation prévu aux articles 411 à 417 et 931 du code de procédure

- civile par lequel sont investies les personnes chargées de représenter l'administration devant le juge des libertés et de la détention et, le cas échéant, devant le premier président de la cour d'appel ;
- les décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement (articles L. 3213-1 à L. 3213-10, L. 3211-12-1 ainsi que L. 3212-1 et suivants du code de la santé publique) et les saisines du juge des libertés et de la détention dans le cadre des procédures de maintien en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'État (article R. 3211-7 du code de la santé publique notamment) ;
 - la signature des arrêtés de fermeture totale ou partielle des établissements scolaires dans le cadre des dispositions prévues par l'article L 3131-1 du code de la santé publique et par la circulaire NOR/IOC/K/09/19917/C du 25 août 2009 relative à la pandémie grippale A (H1N1) ;
 - les mesures réglementaires ou individuelles prises en application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (1) et de ses décrets d'application.

En cas d'absence ou d'empêchement lors de la permanence préfectorale, ces délégations seront exercées par le sous-préfet d'astreinte.

Dans le cadre de la permanence préfectorale exercée par un autre sous-préfet, et pour laquelle elle a été désignée sous-préfète d'astreinte, Mme Sonia HASNI a délégation de signature pour l'ensemble du département pour les actes énumérés au présent article 8 en cas d'absence ou d'empêchement du sous-préfet de permanence.

Article 9 – L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021, portant délégation de signature à Mme Sonia HASNI, sous-préfète chargée de mission pour Roubaix, est abrogé.

Article 10 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et entrera en vigueur à compter du 30 mai 2022.

Fait à Lille, le 24 MAI 2022



Georges-François LECLERC

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la coordination
des politiques interministérielles

Bureau des affaires départementales

**Arrêté préfectoral portant désignation de Monsieur Hervé TOURMENTE,
sous-préfet de Dunkerque, pour assurer sa suppléance, en qualité de préfet du Nord,
le mercredi 25 mai 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3213-1 et suivants concernant l'hospitalisation sans consentement ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu la loi n° 2020-856 du 09 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire (1) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 27 août 2020 nommant M. Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le décret du 08 octobre 2020 nommant M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Camille TUBIANA, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 26 août 2021 nommant Mme Amélie PUCCINELLI, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant M. Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant les absences et empêchements simultanés de M. Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, de Mme Camille TUBIANA, préfète déléguée pour l'égalité des chances, de M. Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord et de Mme Amélie PUCCINELLI, secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord, ce mercredi 25 mai 2022 ;

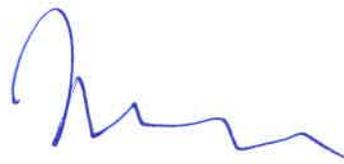
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord :

ARRÊTE

Article 1er – Monsieur Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque, est chargé d'assurer ma suppléance, dans le département du Nord le mercredi 25 mai 2022 de 11h00 à 20h00 en ce qui concerne les attributions de l'État dans le département du Nord.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 23/05/2022



Georges-François LECLERC

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats et leurs remplaçants au 1^{er} tour des élections
législatives des 12 et 19 juin 2022**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour les élections des députés à l'assemblée nationale ;

Considérant les déclarations de candidatures définitivement enregistrées en préfecture du Nord ;

Considérant le tirage au sort réalisé le 20 mai 2022 pour l'attribution des emplacements réservés à l'affichage électoral ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour le premier tour de scrutin des élections législatives des 12 et 19 juin 2022, l'état des candidatures régulièrement enregistrées est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

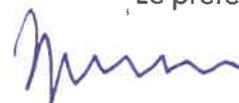
Article 2 – Dans ce tableau, les candidats sont classés dans l'ordre d'attribution des panneaux d'affichages, tel qu'issu du tirage au sort et par circonscription.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord, les sous-préfets d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai, de Douai, de Dunkerque et de Valenciennes et les maires des communes du Nord sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lille, le

23 MAI 2022

Le préfet



Georges-François LECLERC

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 1ère circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	LEFRANCQ Jonathan	COLLIER Cécile Laure-Anne
2	RIMLINGER Mai	CUBUK Bekir
3	ALEXANDRE Audric	BILLET Florence
4	MADELAIN Pierre	COLLINET Corentine
5	DUHAMEL Vanessa	SOW Khadidjatou
6	LECLERCQ Carole	VERBRUGGHE Bastien
7	GODEST Constance	FELLOUS Charlotte
8	CHAOUAT Frederic	BOUDOU Benoît
9	FABRE Thomas	BARA Marie-Claude
10	DESMARCHELIER Hugo	MOREEL Kevin
11	QUATENNENS Adrien	ADDOUCHE Lahouaria

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 2ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	BOISARD-VANNIER Caroline	VAN NIEUWENHUYSE Léna
2	DELEVALLET Monique	THOMES Serge
3	KARASIEWICZ Nicolas	DELACHER Guillaume
4	AASSI Nordine	RASMI Mustapha
5	ROUGÉE Pascale	JASIAK Karine
6	CHAUCHOY Virginie	COUTEL Simon
7	ELEGEEST Rudy	SALANON Violette
8	GUÉRARD Philippe	HOORENS Anaïs
9	SAVAGE Marie	LOURDELLE Quentin
10	BERNALICIS Ugo	BOUCKNOOGHE Marie

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 3^{ème} circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	VILLETTE Sophie	HANNECART Marc
2	DEHONDT Marc	LAPEYRE Liliane
3	SAINT-HUILE Benjamin	DUHAMEL Sandrine
4	WATTIEZ Jessica	BREBION Fabrice
5	RONDEAUX Marie-Claude	MONTMORY Bruno
6	LEBLANC Nicolas	PEROT Aurélie
7	DI POMPEO Christophe	BOUTTEFEUX - TORNOTTI Joëlle
8	DELANNOY Sandra	BEAUJEAN Olivier
9	SAFAI Irène	YU Nicolas

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 4^{ème} circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	ABDELLAOUI Fatima	MATHIEU Yoann
2	MONTEUX Frédéric	LEFEBVRE Nicolas
3	PLANCKE Patricia	LANDRU Jean-Luc
4	BOULLET Gauthier	SOMMARO Laura
5	GAMBIRASIO Georgia	SAINTE-MARIE Evrard
6	HOUSSIN Jacques	LEPRETRE Sébastien
7	DESBOIS Claire	ROCCA Nicolas
8	JARDIN Patrick	LIPKA Jean-François
9	LEBLANC Sébastien	DETOURNAY Alain
10	GAVARD Ewann	TISSIER Antoine
11	DELEPIERE Octave	SEDOU Nathalie
12	LISO Brigitte	PEROT Grégoire

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 5ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	CATTEAU Victor	DESCAMPS Carlos
2	STOFFEL Manon	WOJTKOWIAK Emilie
3	CAUDERLIER Frédéric	FOSSAERT Josephine
4	DELNESTE Ophélie	GODEFROY Michael
5	DENNEQUIN Pierrick	CHEVALIER AMMAR Estelle
6	SION Hugues	DRAPRI Sylvie
7	HUYGHE Sébastien	BAZAN Laure
8	DUBOIS Luc	COVAIN Raymond

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 6^{ème} circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	ROLLAND Thierry	ROGER Christine
2	PEREIRA Célia	RICCELLI Olivier
3	FOUTRY Luc	GAU Carine
4	DEMEESTER André	BENCHEGRA Kenza
5	FENAIN Virginie	SKURPEL Antoine
6	BARREZ Frédéric	DEMORY Léa
7	LABRE Vanessa	JANON Cléa
8	FABER-ROSSI Maryse	DUBAR Ludovic
9	LELEU Delphine	BLERVAQUE Stephane
10	PARMENTIER-LECOCQ Charlotte	MOULLIERE Jean

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 7ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	BICHON Jeyan	GUILLOT Charlotte
2	LECONTE DUCHANGE Mathilde	VANHOUTTE Lucie
3	SCHUURMAN Nicolas	TOILLON Renée
4	SAVIO Nelly	MONCEAU Alexandre
5	HOUCKE Charlotte	VANDAME-WASTYN Marina
6	CHOUIA Karima	DE VEYLDER Bernard
7	WILLEM Jean-Sébastien	FLORENT Thomas
8	GÉRARD Félicie	GARCIN Alexandre
9	SIX Valérie	NYS Pascal

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 8ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	SAHRAOUI Rachida	BLAIN Marie-Chantal
2	DELBARRE Françoise	LEROY Jean-Christophe
3	GUIRAUD David	BENTORKI Sheherazade
4	VERMEERSCH Christian	DUBREUIL Sabine
5	ELBAHI Amine	BEAUGRAND Elisabeth
6	TANDONNET Samuel	DUTERTRE Frédéric
7	VERLANDE Lisa	POTIÉ Thomas
8	PACO Aymeric	BENDRIDJ Sakina
9	OSSON Catherine	KERROUCHE Djamel
10	CAMERLYNCK Maël	DETURCK Sonia

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 9ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	SARAZIN Chantal	MOUCHOUX Maryline
2	VIDAL-SAGNIER Odile	PLANCKE Dominique
3	CLAVEL Carla	BOURBOTTE Philippe
4	LANDRU Christine	ROSSIGNOL Laurent
5	LETURQUE Laurent	LECOUTY Isabelle
6	GALERA Eric	MOUNSI Kenza
7	GODDYN Sylvie	COTTIGNIES Patrice
8	PAPIACHVILI Nicolas	DELSALLE Sandrine
9	SPILEBOUT Violette	CHARPENTIER Raphaël

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 10ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	VAN GANSEN Romain	FAURE Gwennaëlle
2	GARCIA Jérôme	VASSELIN Christian
3	BLEUZÉ Louis	GHESQUIER Dorothée
4	DARMANIN Gérald	LEDOUX Vincent
5	LEUCHI Oueb	AIT AMEUR Dyene
6	BRAZON Marcellin	NOLLET Stéphane
7	CHARLON Christophe	CRETON Kevin
8	MORTREUX Leslie	DEVLOO Maurice
9	DUMORTIER Valérie	ANOUAR Majdouline
10	D'HONT Mélanie	MORAND Anne

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 11ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	PIETRASZEWSKI Laurent	DELEPAUL Michel
2	CHERPIN Priscilla	DESMOULINS Thierry
3	PLOUY Michel	SIMON Martine
4	GOUDENHOFT Sophie	NOTEBAERT Etienne
5	BAILLEUL Carole	MARTIN Claude
6	MOULIN Maxime	DESMAZIERES Marie
7	CASTERMAN Eddy	PROVOST Nolwenn
8	GOLLET MURET Pascal	DUFOUR Laurence
9	FIEY Sebastien	BAILLEUL Christian
10	VICOT Roger	PRINGUEZ Valerie

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 12ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	FLAHAUT Simon	GALIEGUE Pierre-Philippe
2	YAHATENE Malik	BLOSEUR Charlène
3	LEHRHAUPT Laurent	DELAHAYE Sandrine
4	TAVERNE Michaël	DELHAYE Valentin
5	DUPONT Claude	ZAREMBA Jérémy
6	DENIS Geoffrey	BEAUVOISE Bertrand
7	LUSSIEZ Ludovic	MARION Stéphane
8	PAMART Grégory	CAILLAUD Anne-France
9	CATTELOT Anne Laure	SAGNIEZ Paul

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 13ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	DE MIRIBEL Véronique	FAËS François-Xavier
2	BÉZINE Clément	WARINGHEM Jean-Luc
3	PELTIER Alexis	PECHER Marion
4	MADELAINÉ Eugénie	YKEMA Clément
5	LACROIX Damien	LECLERC Françoise
6	MENNEBOO Maeva	DUSAUTOIS Claude
7	DUVAL Yohann	EYMERY Philippe
8	DECODTS Christine	VERGRIETE Patrice

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 14ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	MAERTEN Eric	BUTEZ Vincent
2	LÉVECQ Guillaume	FLOURY Carole
3	CUVELIER Pierrette	BATAILLE Maxime
4	HEYMAN Philippine	CORDIEZ-PLOUY Daniel
5	GONZALEZ Pierre	ZONNEQUIN Maria
6	DESRAYAUD Sandrine	HAILLANT David
7	CHRISTOPHE Paul	MARLE Pierre
8	DEVOS Frédéric	ANDRIES Françoise
9	BÉAGUE Frédéric	BÉAGUE Rébecca

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 15ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	ABADIE Anne	BOSSAERT Maxence
2	PERCHE Anne-Lise	RUYSSCHAERT Dominique
3	LANDTSHEERE Caroline	LENOIR Jeremy
4	DIEUSAERT Stephane	PETITPREZ Ghislaine
5	DENEUCHE Marc	PERLEIN Fabrice
6	LEDEZ Stéphane	BAHEU Eddy
7	BERTELOOT Pierrick	PRINCE Pascal
8	LAMÉRANT Gaétan	DOBOSZ Marjorie
9	NICOLET Claude	BURGGRAEVE Joëlle
10	DUYCK Joël	BARROIS-GOBLET Laurence
11	DUCOURANT Emilie	HOVINE Pol
12	DARQUES Jérôme	JOLY Dominique
13	LELEU Aurélie	DUBAELE Gildas
14	DUBIEZ Benjamin	D'HULSTER Jean-Pierre

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 16ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	STATHOULIAS Antoine	BONTEMPS Camille
2	RYBAK Chantal	WARUSFEL Hugues
3	BRUNEEL Alain	LUCAS Maryline
4	MARCHIO Matthieu	LECLERC Anne-Sophie
5	DORCHIES Mady	LEBRUN Ludovic
6	ZAGACKI Delphine	BONNAFIL Marie
7	PECQUEUR Éric	SZARZEC Ludovic
8	ADRIENCENSE Tanneguy	DELPORTE Fabrice

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 17ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	DELANNOY Christian	DREVET Michèle
2	MAMAN Isabelle	JAKUBOWSKI Brigitte
3	GRANDIN Cyril	BOULAN Patricia
4	NORREEL Valérie	KACZMAREK Florian
5	GARAUD Dominique	GRIVILLERS Anthony
6	FRANCOIS Thibaut	DELFOSSÉ Nadège
7	FLUCKIGER Cédric	DUFRENOY Marie-Anne
8	BRUNI Thibault	LE MEILLEUR Kevin
9	BOULANT Romain	PARENT Monique
10	HOUBRON Dimitri	BONTEMPS Aurore
11	T'HOOFT Marion	CAMBRAY Cyril
12	FRYDMAN Jean-Luc	ROGER Véronique

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 18ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	BRICOUT Guy	COOLZAET Sébastien
2	MARÉCHAL Stéphanie	DEBAILLEUX Geoffrey
3	PHILIPPE Gérard	LENOTTE Sylvie
4	VILLAIN Pierre-Antoine	DAVOINE Matthieu
5	DOLAY Aurélien	HANOCQ Cindy
6	LOYEZ Philippe	TERLYNCK Audrey
7	DISDIER Mélanie	WATREMEZ Pierre-Antoine
8	REYNAERT Nadine	THERY Gautier

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 19ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	SOLOCH Patrick	CHOAIN Isabelle
2	BOURLET Cécile	TEHAMI Samy
3	DRICI Djemi	BECART Mathieu
4	TROIA Christine	DELOGE Franck
5	CHENU Sébastien	ANDRIS Regine
6	RACZKIEWICZ Bruno	CARLIER Virginie
7	CHERRIER Emmanuel	CARPENTIER-ROOTHAER Amélie
8	DUQUENNE Vincent	LAFFINEUR Bella

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 20ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	PATEL Rudy	BILLARD Sabine
2	LASSERRE Béatrice	SLABOLEPSZY Dominique
3	HUON Monique	LELONG Corentin
4	FLORQUIN Guillaume	DRAPPIER Sébastien
5	ROUSSEL Fabien	VALEMBOIS Mathilde
6	MOZDIERZ Dimitri	POLLET Stéphanie
7	ALEXANDRE Delphine	KASPRZYK Rémi
8	DUQUESNE Bruno	ARNOULD Frédéric
9	RENAUD Éric	CZAPSKI Julien

Elections législatives 1^{er} tour du 12 juin 2022

Liste des candidats de la 21ème circonscription

N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
1	WEISSHAUPT Edith	ESMANS Raynald
2	AUBRY Ludovic	ADAM Benoit
3	DESCAMPS Béatrice	CASTIGLIONE Salvatore
4	SERRALTA Elisabeth	COFFIER Christophe
5	LASSELIN Laurent	BERTIEAUX Annick
6	LAIRÉ Corinne	DUMINY Séverine
7	TROADEC Luce	KOLEBACKI Patrick
8	VALENTIN Océane	CULOT Bertrand